

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

—  
*Direction générale  
des collectivités locales*

—  
Département des études  
et des statistiques locales

**Circulaire du 22 janvier 2007 relative aux statistiques  
sur les budgets primitifs – exercice 2007**

NOR : MCTB0700007C

*Le ministre délégué aux collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets de département.*

Je vous remercie de bien vouloir faire parvenir à la direction générale des collectivités locales un exemplaire du budget primitif 2007 de votre département accompagné de ses annexes, et notamment celle traitant de la dette.

Cet envoi est à adresser à : direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de Mme Brigitte Doguet, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Ces documents sont attendus pour le 30 avril 2007 au plus tard. L'obtention de ces données conditionne notamment la publication dans des délais utiles de l'ouvrage « Les budgets primitifs des départements en 2007 ». Elle permet également d'avoir un éclairage précoce sur les finances départementales à paraître, en juin, dans le rapport de l'observatoire des finances locales.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de service,  
adjoint au directeur général  
des collectivités locales,*

M.-R. BAYLE